



Mairie de Lautrec

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2025-5

MARCHE DE FOURNITURE –ACQUISITION ORDINATEURS

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-47 en date du 16 juillet 2020 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de remplacer deux ordinateurs du service administratif

Considérant l'offre d'AIRS INFORMATIQUE ayant son siège 2 Rue Claude BERTHOLLET 81100 CASTRES

Considérant les crédits inscrits au budget en cours de la commune

DECIDE

Article 1 :

- de valider l'offre de la société AIRS INFORMATIQUE ayant son siège 2 rue Claude BERTHOLLET 81100 CASTRES pour l'acquisition de deux ordinateurs pour un montant 2 765.00€ HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 05 mai 2025

**Le Maire,
Thierry Bardou**



Mise en ligne :